

## Rapport annuel de la CCT pour la saison 2021 – 2022

Chers Amis du scrabble,

Voilà une année que vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant au sein du comité FSSc à la tête de la CCT. J'espère que bien vous en a pris et saurai vous démontrer que j'ai mérité votre confiance, notamment au point 10 de l'ordre du jour.

Sachez surtout que je n'ai pas ménagé mon temps ni ma peine pour répondre à vos questions, préciser les conditions d'un article sur un litige d'arbitrage, un abandon de joueur ou encore sur les modalités d'un classement paraissant boiteux.

Dans les faits, voici 2 exemples couronnés de succès et applicables à long terme :

1. Sur la base d'arguments objectifs et concordants que j'ai développés à la CCT internationale, j'ai pu faire corriger le classement FISF des CHCH individuels 2021 couplés pour les 3 premières manches, avec celui des Aînés et lors duquel seules 11 personnes ne s'y sont inscrites et participé qu'au 2<sup>e</sup> nommé. Il y a un principe absolu à la CCT internationale : on ne compte le classement d'un tournoi qu'une seule fois, même s'il sert de support à 2 compétitions distinctes. Après vérification avec les organisateurs, 11 personnes se sont ainsi vues classées pour ce CHCH des Aînés parce qu'elles ne s'étaient inscrites que pour ces 3 manches et non pas aussi aux CHCH individuels. Un classement atypique les a ainsi classées au ratio de leur classement respectif établi sur l'ensemble des 45 Aînés inscrits et classés aux 2 compétitions, mais mieux que sur la base du seul classement des CHCH des Aînés dans son entier. Notez cependant, qu'il s'agit d'un cas unique qui a été admis une seule fois ! Alors, organisateurs de compétitions, prenez bien note : il n'y aura qu'un seul classement sur le plan de la FISF si votre compétition est couplée avec une autre. En Suisse, il peut y avoir deux classements distincts au Trophée suisse, mais pas sur le plan FISF. En principe, c'est la plus compétition la plus importante qui prime, mais ce n'est pas une règle absolue appliquée ainsi au sein de toutes les Fédérations.
2. Lors de la même compétition, 5 joueurs ne se sont pas présentés pour des raisons de maladie avérée aux manches 4 et 5 du dimanche, alors qu'elles s'étaient inscrites. Là aussi, grâce aux explications par des exemples et des pratiques différentes que j'ai développées et démontrées dans des cas antérieurs, ces 5 personnes n'ont pas été classées sur le plan FISF et du Trophée suisse, avec tous les malus qui en découlent, au classement final des CHCH. Que vous sachiez, il n'y a pas de règles établies sur le plan FISF, en dehors des cas déjà admis suite à des interventions du SAMU, des pompiers ou pour des causes techniques, pour les cas d'abandon de joueur. Chaque CCT doit régler ces situations au cas par cas. Ainsi, lorsque je participe à un tournoi, ou que l'autre membre de la CCT y participe, la CCT doit être informée le jour même en cas d'abandon d'un joueur avec les motifs invoqués. Dans les autres cas, le responsable CCT doit être informé par l'organisateur au plus tard le lendemain par messagerie. Si tel n'est pas le cas, le joueur concerné figurera au classement final avec les résultats acquis jusqu'au moment où il a abandonné.

En plus des deux exemples ci-dessus, j'ai adapté depuis la fin 2021 à juin 2022, les 4 règlements qui seront soumis à votre approbation au point 10, en tenant compte du nouveau concept tel que conçu par la société mandatée, avec son système de gestion des classements, des inscriptions et des informations y figurant. J'ai pris en compte en outre la situation sanitaire vécue durant près de deux ans avec les conséquences sur le plan organisationnel qui en ont découlé. Tous ces règlements prennent en compte la survenance d'une nouvelle situation restrictive, quelle qu'elle soit. J'en ai profité pour y insérer officiellement la catégorie «Rubis» dans tous les règlements où les joueurs concernés méritent d'y figurer et d'être cadeaués.

Dans l'intervalle, la CCT a également oeuvré et élaboré le règlement de sélections pour les CDM de Louvain-la-Neuve, en tenant compte des critères sanitaires probables, mais toujours existants.

Bien que la CCT ne soit plus constituée depuis deux ans que deux membres, tout ne fut pas simple et n'est pas allé sans autres. Détrompez-vous ! Plusieurs échanges de courriels pour modifier tel ou tel article, toujours dans un esprit constructif et adapté aux circonstances, ont été nécessaires pour vous présenter l'ensemble des projets soumis. Sachez cependant qu'un 3<sup>e</sup> membre, homme ou femme, serait le bienvenu.

Voilà, Chers Amis du scrabble, mon rapport d'activité après une année passée au sein du comité FSSc. J'ai eu du plaisir à travailler pour vous et continuerai d'en faire de même.

Je vous remercie de votre attention et vous présente une excellente fin d'assemblée.

YC / 07.09.2022